



Commission Hospitalisation sous contrainte et Personnes vulnérables

La commission Hospitalisation sous contrainte et Personnes vulnérables :

- prend note que la question de la santé mentale a été érigée au rang de « Grande cause nationale » pour 2025, avec quatre objectifs prioritaires (déstigmatisation, développement de la prévention et du repérage précoce, amélioration de l'accès aux soins partout sur le territoire français, accompagnement des personnes concernées dans toutes les dimensions de leur vie quotidienne) ;
- s'inquiète qu'au-delà d'un effet d'annonce n'existe toujours pas de réflexion quant à une réforme globale des soins sans consentement ;
- soutiendra toute réflexion et réforme législative en la matière visant à garantir la protection des droits et libertés des personnes privées de liberté ;
- insiste en particulier et d'ores et déjà pour que, par réforme législative, toute procédure en isolement ou contention implique obligatoirement la présence d'un avocat.

